

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 410-23 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'ÉLECTION

Le projet de règlement vise à créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection partielle ou générale, conformément aux articles 287.1 et 287.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 15 mai, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 18 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de mai 2023.

Vincent Rolland, directeur général et greffier